



Concerne des volets roulants d'un immeuble

Par **akabi**, le **06/11/2009** à **16:41**

Bonjour, rnIl y a environ 5 ans ou plus, j'ai changé deux volets roulants d'origine en bois avec deux volets roulants en PVC même couleur (volet roulant en bois n'existant plus). je les ai changé parce qu'il ' ne fonctionnaient plus.rnrn Ce jour, je reçois une lettre du syndic me disant de lever ces volets en PVC. que dois je faire ?rnrnmerci de me répondre

Par **Mike46**, le **07/11/2009** à **23:08**

Bonsoir,rnPour tous les travaux affectant l'harmonie d'un ensemble immobilier, il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'assemblée générale.rnVous devez enlever vos volets et demander une autorisation lors de la prochaine assemblée générale.rnCordialement.